



Mairie de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_27-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-27

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Décision modificative n°1 budget communal

Monsieur le Maire expose que suite à un problème de crédit budgétaire sur le budget annexe assainissement il est nécessaire de faire une décision modificative afin de verser une subvention au budget annexe pour palier à une demande de dégrèvement. Il propose l'opération suivante :

Section de fonctionnement

D 615221 Bâtiments publics	- 5000.00 euros
D 657341 Budgets annexes	+ 5000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

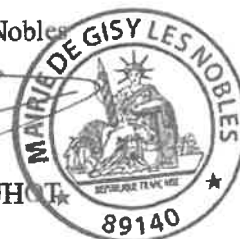
- **Décide** d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget communal.

Le Secrétaire

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 089-218901890-20230504-2023_28-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-28

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Virement du budget principal au budget annexe assainissement

Monsieur le Maire expose que le budget assainissement ayant été voté au plus juste, il n'a pas été prévu la demande de dégrèvement reçu d'une administrée pour un montant de 4 496.76 euros du fait que la demande n'a pas été faite sur l'exercice comptable correspondant soit l'exercice 2022.

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour pallier au manque de crédit au compte 673.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de réaliser le virement d'un montant de 5 000.00 euros,

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6573641 du budget communal.

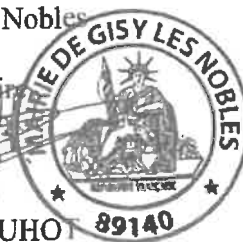
Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_29-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-29

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHE Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Décision modificative n°1 budget assainissement

Monsieur le Maire expose que suite au problème de crédit budgétaire sur le budget annexe assainissement, le budget communal a abondé les recettes de fonctionnement du budget annexe pour un montant de 5 000.00 euros, il faut donc procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

R 74 Subventions d'exploitation	+ 5000.00 euros
D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 5000.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

Le Secrétaire

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

2023-30

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Dégrèvement assainissement MONTEIL

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier Mme MONTEIL, domiciliée au 22 Grande Rue à Gisy Les Nobles concernant une surconsommation d'eau due à une fuite.

L'assainissement étant en corrélation avec les index de la SAUR, Mme MONTEIL demande à ce que la facture d'assainissement soit calculée au plus juste de sa consommation réelle d'eau.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **Décide** de faire la moyenne des consommations des trois dernières années ;

2018 => 17m3, 2019 => 17 m3, 2020 => 14 m3 soit une moyenne de 48 m3 pour une consommation en 2021 de 1626 m3 ;

- **Décide** d'appliquer un dégrèvement de 1 564.00 m3,

- **Précise** qu'il n'y aura pas d'autre dégrèvement dans les 5 années à venir,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la présente décision.

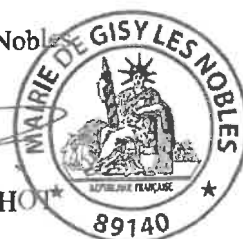
Le Secrétaire

Benjamin VIARD

Fait à Gisy Les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Petit Blason de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_31-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Convention financière Evry Gisy -STEP 2022

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière pour le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2022.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 31 mars 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

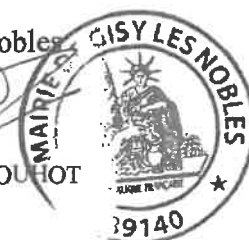
- **Accepte** la convention financière 2022 avec la commune d'Evry,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT



.../...



Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_32-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-32

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : ATD-Convention d'assistance technique Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage-Schéma Directeur pour les systèmes d'assainissement d'Evry et de Gisy Les Nobles

Le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles dispose d'une station de traitement des eaux usées mais qu'à ce jour, aucun schéma directeur d'assainissement n'a été élaboré.

La réglementation des stations d'épuration oblige désormais les communes à avoir un schéma directeur d'assainissement.

L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement devant être réalisée par un bureau d'étude il est donc nécessaire de conventionner avec l'ATD afin de constituer le cahier des charges pour sélectionner un bureau d'étude qui constituera le schéma directeur.

Il est proposé une convention 2023-A-051 avec l'ATD avec pour mission l'assistance à maîtrise d'ouvrage -Schéma directeur pour le système d'assainissement d'Evry et de Gisy Les Nobles - pour un montant estimé à 6 500.00 euros HT soit 7 800.00 euros TTC et le coût journée pour participation à des réunions supplémentaires 325.00 euros HT soit 195.00 euros TTC la demi-journée.

Cette pré-étude est subventionnée à 80% par l'agence de l'eau, la convention sera tripartite avec la commune d'Evry qui est également concernée par la station d'épuration, le montant de l'étude sera réparti entre les 2 communes.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_32-DE

SLO

Afin de faciliter les opérations financières avec la trésorerie de Sens pour ce dossier et sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune de Gisy les Nobles soit déclarée comme le coordonnateur du groupement du schéma directeur d'assainissement de la station d'épuration d'Evry – Gisy Les Nobles.


Le conseil après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de signer la convention 2023-A-051,

- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance


Benjamin VIARD

Le Maire


Patrick BABOUHOT



2023-33

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_33-DE

S'LO

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET: Prestation maintenance station d'épuration et assainissement-Acte d'engagement erroné

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de du conseil municipal en date du 6 décembre 2016 par délibération n°2016-81 visé en date 31/12/2016, le conseil municipal a décidé de retenir la société SAUR pour la maintenance de la station d'épuration.

Il avait été décidé qu'en ce qui concerne le réseau sous vide la prestation s'élèverait à : 8 240 euros HT
Avec option 4 pour les déplacements : 10 440 euros HT

et pour une durée de 4 ans renouvelable 4 fois un an.

Lors de la rédaction de l'acte d'engagement par la Société SAUR une erreur dans l'offre de prix a été faite sur l'option 4 il a été notifié 10 140.00 euros en lieu et place de 10 440.00 euros. L'erreur a été découverte par le SGC de Sens lors du paiement de la prestation 2022.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour valider l'acte d'engagement modifié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Accepte** la modification de l'acte d'engagement

- **Autorise** le Maire à signer l'acte d'engagement modifié et toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_34-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SLOW

2023-34

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité de gaz, de télécom

Monsieur le maire expose que les montants des redevances pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de télécom sont versés tous les ans.

Considérant que les différentes redevances sont versées chaque année,

Considérant que les coefficients et montants sont revus annuellement,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité que la commune émettra les titres correspondants aux différentes redevances,

- **Précise** que les coefficients et montants seront revus chaque année.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230504-2023_35-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SLOW

2023-35

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

25 Avril 2023

Date d'affichage

26 Avril 2023

SEANCE DU 4 mai 2023

L'an 2023 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, DUMAIRE Chantale, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : CARQUIN Frédérique à DUMAIRE Chantal, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe.

Absente excusée : CARQUIN Frédérique, FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Devis pour panneaux signalétiques

Monsieur le maire expose que suite à la commission bâtiments en date du 12 avril 2023, il a été décidé d'installer des panneaux signalétiques dans la commune.

3 devis ont été demandés :

Signaux girod : 1 215.13 euros TTC

BALDER : 1 612.80 euros TTC

ADW COMMUNICATION : 1 637.40 euro TTC

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de choisir l'entreprise Signaux Girod,
- **Précise** que les panneaux seront de couleur bordeaux,
- **Autorise** le maire à signé le devis correspondant.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Le Maire

Patrick BABOUHOT

